ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Seine-Saint-Denis

caf·fr

Direction des prestations et de l'action sociale

Prêt à l'équipement

Merci de compléter cet imprimé au stylo noir.

Numéro de Sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou Numéro allocataire : |_|_|_|_|_|_|_|

Vous avez besoin d'acheter des meubles et/ou de l'électroménager de première nécessité ? Si vous remplissez les conditions, vous pouvez bénéficier d'un prêt à l'équipement.

Vous pouvez demander l'aide si

- Vous êtes bénéficiaire d'une prestation versée par la Caf
- Vous avez au moins un enfant à charge de moins de 20 ans ou vous attendez un enfant
- Votre quotient familial est inférieur à un montant plafond
- Vous avez fini de rembourser vos prêts Caf
- Vous êtes à jour du paiement de votre loyer (ou de vos charges de copropriété) ou bien vous respectez votre plan d'apurement en cas d'impayés de loyer

À titre exceptionnel :

- parents hébergés ou parents n'ayant pas la garde pour l'achat de lit pour enfant uniquement ;
- parents en garde alternée, dont le quotient familiale est calculé en tenant compte des enfants à charge et qui respectent leur obligation alimentaire, pour l'ensemble des équipements.

Vous pouvez bénéficier de

- Une aide jusqu'à 500 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 12 mois pour faire une nouvelle demande ;

OU

- Une aide comprise entre 501 et 1 000 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 24 mois pour faire une nouvelle demande ;

OU

- Une aide comprise entre 1 001 et 2 000 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 36 mois pour faire une nouvelle demande.

Pour constituer votre demande

Vous devez remplir le formulaire en intégralité et l'envoyer avec un devis établi par un magasin labellisé par la Caf. Le devis doit préciser la nature des articles pour lesquels vous demandez une aide financière individuelle.

La demande et le devis doivent être transmis à la Caf à l'adresse suivante :

CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS

93024 - BOBIGNY CEDEX

Pour connaitre la liste des magasins labellisés par la Caf et la liste des meubles et/ou de l'électroménager de première nécessité, rendez-vous sur caf.fr > Ma Caf > Logement

Bon à savoir

L'aide comprend une partie en prêt à taux 0 d'une durée de 48 mois maximum et une partie en subvention. Le prêt fait l'objet d'un contrat soumis à un droit de rétractation de 14 jours après la signature par la Caf et par l'allocataire.

Les aides financières individuelles sont accordées dans la limite des fonds disponibles.

* 00000001020500000000*

Identification du demandeur

Nom _____ Prénom _____

Adresse complète _____

_____

Téléphone fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse courriel _____@_____

Situation familiale

Vous vivez en couple depuis le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ marié(e) ☐ en concubinage ☐ pacsé(e)

Vous vivez seul(e) depuis le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

Composition familiale

	Nom	Prénom	Date de naissance	Situation actuelle*
Vous				
Votre conjoint				
Vos enfants				
Autres personnes				

**Préciser : salarié, chômage indemnisé ou non, en maladie, en stage, en apprentissage, étudiant, scolarisé, pensionné...*

Montant dont vous avez besoin :

☐ Vous avez besoin d'une aide jusqu'à 500 €

☐ Vous avez besoin d'une aide entre 501 et 1 000 €

☐ Vous avez besoin d'une aide entre 1 001 € et 2 000 €

Pièces justificatives à fournir

☐ **Devis établi chez un magasin partenaire de la Caf de la Seine-Saint-Denis.**

Si vous êtes parent non gardien d'un ou plusieurs enfants :

☐ **Dernier avis d'imposition sur les revenus**

☐ **Justificatif de ressources des trois derniers mois**

☐ **Relevé d'identité bancaire (RIB) et autorisation de prélèvement**

Dans le cadre du contrôle de la bonne utilisation des financements de la caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, des justificatifs pourront être réclamés.

Recours

Vous pouvez contester la décision dans un délai de deux mois. Dans ce cas, vous devez envoyer un courrier au Directeur Général en expliquant pourquoi vous contestez la décision (art. L 411-2 du code des relations entre le public et l'administration).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf tout changement intervenant dans ma situation.

Date |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du demandeur

FRAUDES

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. L 114-13 du Code de la Sécurité sociale, art. 441-1 du code pénal).

L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (art. L 583-3 du Code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.